



Mise en demeure de payer alors que j'ai toujours été correcte

Par **Hermes06**, le **19/11/2014** à **15:42**

Bonjour,

Je vous écris suite à un rdv ce midi directement chez mon huissier avec le directeur de chez Nelly Contentieux (créancier).

Je paye toutes mes mensualités depuis le début, malgré ça ils sont quand même venue il y a 1 ou 2 mois chez moi!! On m'a dis que c'était juste pour faire "un simple inventaire" au cas ou un jour il y aurait un problème donc bon on a rien dis...

Et aujourd'hui lors de ce rdv on me dis que c'est trop long, qu'il faut que je paye toute ma dette d'un coup!!

Il m'"offre" même les frais etc donc ce qui m'enlève quand même 200 euros... mais je ne peux pas !!! Sinon j'aurai déjà tout réglé...

Ont-ils le droit ? Je n'y connais pas grand chose, je pense qu'il "en abuse"

Merci beaucoup de votre réponse.